



Lanaudière
ASSOCIATION COOPÉRATIVE
D'ÉCONOMIE FAMILIALE

AUX AGUETS

Été 2010

**Bulletin d'information
de l'ACEF Lanaudière**

L'année est finie!

Voici l'ACEF Lanaudière en quelques chiffres

« Les bons Comptes »

À compter de juin 2010, l'ACEF tiendra une chronique hebdomadaire dans le journal L'Écho de Repentigny. Lisez-nous!

Dans ce numéro

L'année est finie! 1

Et qui a dit que jardiner nécessitait un pouce vert? 2

Connaissez-vous la teneur de votre dossier de crédit? 3

Votre véhicule traîne de la patte? Vous songez à le remplacer? 4/5

L'ACEF en quelques lignes! 6/7

On y compte 15 employés:

- ⇒ 6 travailleurs permanents: Lise, Hélène, Daniel, Céline, Shirley, Guylaine
- ⇒ 8 travailleurs saisonniers dans le cadre du projet Éconologis
- ⇒ 1 chargée de projets

On y réalise:

- ◆ *Des activités d'information et d'éducation populaire:*
 - ⇒ 21 communiqués envoyés aux journaux régionaux
 - ⇒ 4 bulletins Aux Aguets distribués à 600 exemplaires
 - ⇒ 31 500 copies écoulées de la brochure « BIEN MANGER À BON COMPTE » depuis 2005
 - ⇒ 104 ateliers dans les 6 MRC
- ◆ *Des activités de support et d'aide aux consommateurs:*
 - ⇒ 363 consultations budgétaires et 121 rencontres de suivis
 - ⇒ 245 interventions auprès d'Hydro-Québec et le Service d'électricité de la ville de Joliette
 - ⇒ 117 demandes au Fonds populaire et 40 prêts consentis
 - ⇒ 1019 visites Éconologis

Pour en savoir davantage, lisez l'article : **Voici l'ACEF en quelques lignes!** en page 6 et 7 de ce bulletin d'information.





Et qui a dit que jardiner nécessitait un pouce vert?

Par Céline Orvoine

Une bonne piste de départ: choisissez les espèces indigènes. Ces espèces étaient présentes dans nos régions avant la colonisation, l'industrialisation, la surconsommation et la pollution! Ces espèces de plantes sont parfaitement adaptées au sol québécois et aux conditions climatiques locales. Elles n'exigent ni arrosage, ni engrais, ni pesticides pour pousser et prospérer. De nombreuses espèces poussent même dans des sols pauvres. Ayant évolué pour s'adapter, elles sont en parfaite harmonie avec leur environnement et à la hauteur de votre pouce vert! Découvrez les fleurs du Québec, comme les clématites, les asters, les gesses et les ancolies, par exemple.

Pour l'arrosage, utilisez l'eau de pluie. Au lieu d'arroser vos plantes avec l'eau traitée du robinet, disposez des récipients de stockage ou alors installez un gros contenant sous une de vos gouttières. Vous récupérez ainsi une eau sans chlore ni calcaire, la meilleure qui soit pour votre jardin et pour vos plantes d'intérieur.

Vous avez vu des prédateurs? Il est recommandé d'utiliser de la terre diatomée pour maîtriser la colonie de fourmis ou de perce-oreilles qui envahit votre territoire. Il suffit de saupoudrer ce produit constitué de petits cristaux d'organismes fossilisés, tel Insectigone.

Les engrais naturels sont facilement disponibles dans les grandes chaînes de quincailleries et les centres de jardin. Contrairement aux engrais chimiques ou de synthèses, les engrais naturels nourrissent les plantes à leur rythme propre. On peut aussi, bien évidemment, utiliser le compost et pourquoi pas le faire soi-même!

Sur un plan strictement écologique, le compostage pratiqué à grande échelle pourrait permettre de réduire le volume des déchets domestiques de 50% au Canada. Cela limiterait aussi l'émission de gaz à effet de serre car la décomposition des déchets organiques dans les sites d'enfouissement produit beaucoup de méthane. Le compostage étant de plus en plus fréquent, il existe maintenant des composteurs adaptés à votre milieu. Les composteurs domestiques extérieurs sont souvent fabriqués en plastique recyclé et perforé pour laisser pénétrer l'air et l'humidité. Ils demandent peu d'efforts à opérer, hormis l'insertion alternée de matières organiques sèches (boîtes d'œufs en cartons, journaux, feuilles, mauvaises herbes...) et humides (déchets de tables, végétaux, pain, pâtes, marc de café...) et le brassage occasionnel. Vous pouvez aussi vous tourner vers le vermicompostage qui consiste à produire du compost grâce aux vers de terre.



Et si vous désirez embaucher un paysagiste ou un horticulteur pour s'occuper de votre cour ou de votre jardin tel que je vous le suggère, consultez la liste Horti-Éco, de la Coalition pour les alternatives aux pesticides, qui ne comprend que des professionnels certifiés:

www.cap-quebec.com/horti-eco.php

Source:

Acheter vert, le guide indispensable pour choisir autrement... chaque jour!
Collection Protégez-vous, 2008.
Ethiquette, le carrefour du consommateur responsable:
www.ethiquette.ca



Connaissez-vous la teneur de votre dossier de crédit?

Par Lise Dalpé, Texte inspiré du Projet jeunesse

Au Canada, les deux principales agences d'évaluation du crédit sont Équifax et TransUnion. Lorsque vous demandez du crédit, l'institution que vous sollicitez pour obtenir ce crédit demande votre autorisation pour consulter votre dossier de crédit et pour y inscrire, si elle accepte votre demande, vos habitudes de paiement.

Votre dossier de crédit contient vos coordonnées, celles de votre employeur, votre date de naissance, votre numéro d'assurance sociale ainsi que des informations sur les montants et les types de prêts que vous avez et sur vos habitudes de remboursement.

Votre dossier de crédit vous appartient et vous avez le droit de faire modifier les informations qui ne sont pas à jour et de faire corriger les erreurs d'inscription. Vous pouvez aussi mettre des notes à votre dossier pour expliquer certaines cotes.

Les agences sont tenues de vous donner accès gratuitement à votre dossier et doivent également vous permettre de corriger les informations erronées. Ces corrections peuvent être faites par téléphone, par la poste ou par télécopieur. Il y aura alors vérification auprès de la source, puis correction ou mise à jour du dossier, s'il y a lieu. Une copie révisée du dossier sera alors envoyée au consommateur ainsi qu'aux créanciers qui ont récemment fait une demande d'accès au dossier.

Pour recevoir gratuitement votre dossier de crédit au Québec, vous pouvez le demander par la poste ou par téléphone. Pour les demandes via Internet, des frais sont demandés.

Équifax Canada
Division des relations avec le consommateur
C.P. 190, succ. Jean-Talon
Montréal (Québec) H1S 2Z2
tél.: 1-800-465-7166
consumer.relations@equifax.com
www.equifax.com

TransUnion Canada
Centre des relations aux consommateurs
1, Place Laval, bureau 370
Laval (Québec) H7N 1A1
tél.: 1-877-713-3393
www.transunion.ca

Comment lire votre dossier de crédit?

Quatre lettres (I,O,R et M) ainsi que les chiffres 1 à 5 et 7 à 9, serviront à coter votre dossier de crédit.

I: Vous avez un crédit à tempérament. Ex: un prêt-automobile. Vous remboursez l'emprunt par versements fixes, à intervalles réguliers sur une période préétablie. À noter que le créancier garde un lien sur le bien financé jusqu'au remboursement total du prêt.

O: Vous avez un crédit ouvert. Ex: un prêt personnel. Vous pouvez emprunter de l'argent jusqu'à une certaine limite et le solde est exigible à la fin de chaque période ou mois.

R: Vous avez un crédit renouvelable. Ex: une carte de crédit. Vous pouvez emprunter de l'argent jusqu'à la limite du crédit qui vous a été consenti. Vous remboursez régulièrement par l'entremise de versements variables selon le solde de votre compte.

M: Vous avez une dette hypothécaire.

Votre véhicule traîne de la patte ?

Vous songez à le remplacer ?

Par Daniel Latendresse

Vous planifiez acheter un véhicule usagé, voici quelques aspects à considérer

Félicitations ! Vous avez pris une bonne décision budgétaire. Il est démontré depuis longtemps que l'achat d'un véhicule usagé coûte moins cher que l'achat d'un véhicule neuf. Ceci s'explique en grande partie par la dépréciation importante des premières années d'utilisation. Cependant, acheter usagé comporte certains risques qu'on peut éviter ou amenuiser en faisant les choses correctement.

Avant de s'engager sur plusieurs années, il faut vraiment évaluer ses besoins à moyen terme et choisir le bon véhicule pour l'utilisation qu'on en fera. Est-ce que je recherche l'économie, la logeabilité, le confort ? C'est à vous à le déterminer et à magasiner le bon type de véhicule. Allez voir sur Internet combien se vendent les véhicules avec les caractéristiques que vous recherchez. Vous n'êtes pas connaisseur en automobile ? Vous pouvez consulter le guide annuel de l'auto du magazine Protégez-vous pour éviter d'acheter le citron notoire.

Achat d'un particulier

Pour éviter un intermédiaire et avoir un meilleur prix, vous pouvez décider d'acheter d'un particulier. Sachez cependant que, dans ce cas, vous ne serez pas couvert par la Loi de protection du consommateur. Cela signifie qu'un vendeur n'est pas obligé de fournir à l'acheteur une garantie de bon fonctionnement sur l'automobile. Pour vous protéger des mauvaises surprises à la suite de l'achat d'une automobile d'occasion, vous devez inscrire par écrit toutes les modalités de la transaction, et ce, dans un contrat en bonne et due forme. Dans la déclaration des renseignements qu'il fournit sur l'automobile, le vendeur doit faire preuve d'honnêteté. Le Code civil prévoit une garantie contre les vices cachés, sauf si vous avez renoncé, par écrit, à cette garantie dans le contrat (ex: vous avez accepté la mention « Tel que vu »).

Achat d'un commerçant

Après avoir trouvé le véhicule qui vous convient, le premier geste à poser est de lire l'étiquette posée dans la vitre arrière. Cette étiquette obligatoire contient plein de renseignements utiles comme l'utilisation antérieure du véhicule, le kilométrage parcouru et les réparations effectuées par le commerçant. Ce document fait partie du contrat et le commerçant doit vous le remettre.

Avant de signer le contrat, lisez-le attentivement. L'étiquette indique des freins neufs? Demandez le détail des pièces remplacées. On ne peut annuler un contrat signé sauf en de rares occasions. Les garanties obligatoires du commerçant vont de 6 mois ou 10 000 kilomètres pour un véhicule de moins de deux ans ou ayant moins de 20 000 kilomètres à 1 mois ou 1700 kilomètres pour un véhicule de moins de cinq ans ou ayant moins de 80 000 kilomètres. Si le véhicule a plus de 5 ans ou 80 000 kilomètres, il n'est plus garanti par le commerçant. La garantie du fabricant, s'il y a lieu, et la garantie légale continuent toutefois de s'appliquer.

Avant de conclure la transaction, faites inspecter le véhicule par un mécanicien indépendant. Le commerçant ne peut s'y opposer ou charger des frais. Cela vous permettra de négocier un meilleur prix en connaissant tous les petits « bobos » du véhicule. Dans tous les cas, n'omettez pas l'essai routier: il vous indiquera si vous êtes à l'aise au volant de ce véhicule. Demandez une cotation d'assurance car le prix varie beaucoup selon le type et la marque du véhicule.



Avant de terminer une transaction :

Assurez-vous, en communiquant avec le *Registre des droits personnels et réels mobiliers*, que le véhicule n'a pas été donné en garantie et qu'il n'est pas affecté d'une dette ;

<https://www.rdprm.gouv.qc.ca/>

Communiquez avec la *Société de l'assurance automobile du Québec* pour vérifier l'historique de propriété du véhicule ;

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/>

Visitez le site Internet du *Centre d'information de la police canadienne* pour vous assurer que le véhicule que vous comptez acheter n'a pas été volé.

<http://www.cpic-cipc.ca/>

PROFITEZ DE L'EXPERTISE DE PROFESSIONNELS

2^e chance au crédit

0\$ COMPTANT

FAILLITE NON LIBÉRÉE [APPROUVE!]
PROPOSITION AU CONSOMMATEUR NON TERMINÉE [APPROUVE!]
REBÂTISSEZ VOTRE CRÉDIT EN 12 MOIS [APPROUVE!]
OBTENEZ UNE CARTE DE CRÉDIT AVEC VOTRE PRÊT [APPROUVE!]
VÉHICULES NEUFS OU D'OCCASION DE TOUTES MARQUES [APPROUVE!]

La deuxième chance au crédit, chance ou malheur ?

Le marché du véhicule d'occasion mise beaucoup sur le crédit dit alternatif (deuxième, troisième chance au crédit) pour faciliter l'écoulement de ses stocks. Ces offres de crédit s'apparentent plutôt à des pièges de consommation qu'à de la chance. Les gens qui ont recours à ce type de crédit ne peuvent, dans la plupart des cas, négocier le prix d'achat du véhicule. Ils achètent une auto à un prix supérieur à celui du marché, ce qui limite grandement la possibilité de revendre le véhicule. De plus, les taux d'intérêts sur ces prêts sont exorbitants, allant de 15% à 35 %. Dans bien des cas, profitant de la vulnérabilité de l'acheteur, le vendeur va lier l'obtention du prêt à l'achat d'une assurance, pratique clairement interdite par la loi. Notre pauvre acheteur se retrouve donc, après quelques années de versements, avec un véhicule fortement déprécié et une dette beaucoup plus élevée que la valeur du véhicule. À l'ACEF nous déconseillons fortement aux gens d'utiliser ce mode de financement. Si vous n'avez pas accès au crédit traditionnel, explorez sérieusement les autres alternatives: covoiturage, transport en commun, véhicule moins dispendieux, etc. Cela améliorera vos chances d'avoir un avenir budgétaire plus radieux.

Mini budget annuel voiture

Permis de conduire: _____ \$

Remboursement du prêt: _____ \$

Immatriculation: _____ \$

Assurances: _____ \$

Essence: _____ \$

Entretien : _____ \$

Réparations : _____ \$

Pneus été et hiver: _____ \$

Autres (ex: CAA): _____ \$

Imprévus: _____ \$
(stationnement, contraventions...)

TOTAL: _____ \$



Voici l'ACEF en quelques lignes!

LES ACTIVITÉS D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

L'année 2009-2010 a été remplie de nombreuses activités et de projets porteurs permettant un plus grand rayonnement de notre organisme dans la région.

Service de première ligne d'information et de référence aux consommateurs

Ce service d'accueil permet aux individus et aux familles d'obtenir rapidement des réponses à leurs questionnements concernant la protection de leurs droit en consommation et d'avoir des éclaircissements face à leurs préoccupations reliées au budget et au crédit. Ce service permet aussi de bénéficier de conseils touchant les problèmes avec certains créanciers ou fournisseurs de services publics et, ultimement, de recevoir de l'aide pour négocier une entente de remboursements de dettes. Cette année, c'est 245 interventions qui ont été menées auprès d'Hydro-Québec et le Service d'électricité de la ville de Joliette afin de négocier des ententes de paiements réalistes pour des familles en grande difficulté de paiement de leur service d'électricité.

Support et aide aux consommateurs

363 rencontres de consultation budgétaire ont été menées auprès de personnes ayant soit des problèmes d'endettement, de pauvreté, d'organisation financière, ou se retrouvant dans une nouvelle situation financière suite à une séparation, une maladie ou encore désirant planifier un projet. Nous les avons aidées à analyser leur situation, à identifier au besoin les comportements à modifier et nous les avons soutenues dans leurs démarches de reprise en charge de leur situation financière. De ce nombre, 59 ménages ont eu besoin de rencontres supplémentaires, ce qui a engendré 121 rencontres de suivis budgétaires.

Dans le cadre du Fonds populaire du Millénaire, 117 demandes ont été traitées. De ces demandes, 40 prêts ont été accordés totalisant plus de 30 000\$. Rappelons que la mission du Fonds est d'offrir aux Lanaudois qui n'ont pas accès aux formes de crédit conventionnel un outil de microfinancement accompagné de soutien et d'éducation budgétaire.

Cours et ateliers

De nouveaux ateliers d'information en consommation et budget auprès des familles réfugiées, arrivées au cours des deux dernières années ont été développés. Ces 12 ateliers ont été grandement appréciés par les participants qui souhaitent mieux comprendre les règles qui régissent notre monde de consommation. 38 ateliers s'adressant à des jeunes ont été réalisés dans le cadre d'un projet jeunesse développé en collaboration avec l'Union des consommateurs. Du côté des ateliers REEE, régime enregistré d'épargne étude, 16 groupes (centres de femmes, maisons de la famille et CLSC) ont permis aux participants de comprendre les régimes offerts et les obligations reliées à chacun, de connaître les subventions gouvernementales, etc. L'ACEF adapte tous ses contenus d'ateliers thématiques selon les spécificités de la clientèle participante.

LES DOSSIERS: DE L'ACTION, DE LA CONCERTATION, DE LA MOBILISATION

Les activités réalisées sur le terrain prennent une autre dimension quand elles viennent alimenter des dossiers d'action et de mobilisation qui interpellent les décideurs pour revendiquer du changement. À l'ACEF, nous privilégions la concertation avec notre milieu et notre regroupement pour maximiser nos efforts et obtenir des avancées dans des problématiques qui nous paraissent importantes. Pour ce faire, l'ACEF s'est impliquée plus particulièrement dans les dossiers suivants.

Le dossier Habitation

L'ACEF participe aux travaux du Comité stratégique en habitation et logement social qui se veut une courroie de transmission des besoins en habitation: cette table de concertation soutient les initiatives locales et se fait le porte-voix des besoins des petits milieux, notamment la poursuite des services de maintien à domicile, le démarrage de projets en habitation sociale et l'obtention de programmes adaptés. Elle observe les mouvances en habitation sur notre territoire (migration vers la couronne nord à la recherche de logements abordables et accession à la propriété pour les ménages à revenus modestes) et achemine ses constats et recommandations

L'ACEF est impliquée depuis 2006 dans le projet de mise sur pied d'une ressource dédiée au droit au logement: Action-Logement Lanaudière. Membre du conseil d'administration, elle apporte son soutien au niveau de l'administration et participe activement aux activités de représentation visant à obtenir un financement récurrent pour cette ressource et lui permettre de déployer des services directs aux locataires de Lanaudière.

En tant qu'organisme livreur du programme Éconologis, l'ACEF participe au comité Efficacité énergétique de l'Union des consommateurs. On y a particulièrement défendu la reconduction du programme, menacé de retrait, tant qu'il n'y aura pas une mesure satisfaisante de remplacement s'adressant aux ménages à revenu modeste. L'ACEF a été présente pour une troisième année au conseil d'administration de l'ACQC (Association des consommateurs pour la qualité dans la construction). On y a fait le suivi de recours collectifs (ex: systèmes de chauffage Flamidor) et assumé plusieurs représentations pour défendre les consommateurs devant la Régie du bâtiment.

Le dossier Énergie

Il s'agit ici d'un dossier requérant...beaucoup d'énergie! En participant au comité Énergie de l'Union des consommateurs, nous préparons les argumentaires que nos spécialistes présenteront lors des audiences à la Régie de l'énergie où nous sommes représentés.

Nous occupons également un siège à la Table de travail Hydro-Québec-Recouvrement. Cette année, des dossiers se sont imposés d'eux-mêmes: le nouveau système informatique installé à grands frais occasionne encore bien des maux de tête et perturbe la qualité des services à la clientèle. Une approche rigide complique cette année la prise d'ententes réalistes pour les ménages à faible revenu. Des activités de représentation soutenues semblent réussir à contenir les ardeurs d'encaissement auprès des clientèles vulnérables.

Le dossier Télécommunications

L'ACEF participe ici aussi au comité Télécom de l'Union des consommateurs. Nous y suivons les activités du Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunication et travaillons à la mise en place de mesures de protection des consommateurs, tant dans le secteur des télécom que de l'inforoute. Le déploiement de services haute vitesse accessibles et efficaces sur tout le Québec fait partie des préoccupations de ce comité.

Le dossier Jeu pathologique

Nous recevons en consultation budgétaire des personnes aux prises avec ce problème, soit par leur propre comportement, ou par celui d'un proche. Pour répondre adéquatement à ce type de problème, nous avons chaque année des rencontres permettant d'échanger sur l'intervention appropriée et de prendre connaissance des initiatives qui se réalisent au niveau national.

Le dossier Finances personnelles

Nous participons au comité de notre regroupement pour maintenir et développer notre expertise en matière de finances personnelles: nouvelles réglementations, pratiques douteuses, tendances en matière de consommation. Nous participons à cet égard aux rencontres d'échange de l'Office de protection du consommateur et de l'Autorité des marchés financiers. Les travaux de modernisation de la Loi de protection du consommateur nous y sollicitent tout particulièrement.

AUTRES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Pour jouer pleinement son rôle d'acteur important sur la scène socio-communautaire, l'ACEF participe à plusieurs organismes ou regroupements avec lesquels nous partageons des objectifs et des valeurs. Mentionnons plus particulièrement la TROCL (Table régionale de organismes communautaires de Lanaudière), le CEPAP (Centre d'éducation populaire de l'Académie populaire) où nous sommes logés, et le Chez-nous du communautaire (notre résidence à Mascouche).

L'ACEF répond "Présent" lorsqu'une activité, un événement, une mobilisation, touchant directement sa mission, sollicite sa participation.

de l'ACEF

200 de Salaberry
Joliette, local 124
Québec, J6E 4G1

Service sur rendez-vous à Repentigny et Mascouche

Téléphone: 450 756-1333

Sans frais: 1 866 414-1333

Fax: 450 759-8749

Courriel: aceflanaudiere@consommateur.qc.ca

Site internet: www.consommateur.qc.ca

Membre de

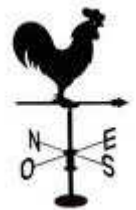
union
des consommateurs

PRENEZ NOTE QUE

**L'ACEF SERA EN REPOS
DU 2 AU 6 AOÛT.**



Guide 2010 de
l'achat à la
ferme dans
Lanaudière



Partez en ballade et découvrez votre belle région à travers les artisans de la terre.

C'est une excellente façon d'encourager l'économie locale et de déguster des produits du terroir.

Chaque municipalité a son code de vie

Connaissez-vous les règlements de VOTRE municipalité?

En cette saison, il est bon de connaître la réglementation concernant l'arrosage de votre belle pelouse. Selon votre localité, l'arrosage du gazon est autorisé selon votre adresse civique (pair ou impair) et ce d'après un horaire très spécifique (heures et journées). Concernant les nouvelles pelouses, ensemencées ou tourbées, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation qui permet d'arroser pour une période plus prolongée. Aussi, en période de sécheresse, il est souvent strictement interdit d'arroser. Et saviez-vous que la hauteur de votre gazon ne doit pas dépasser 15 cm?

Toute infraction à la réglementation peut entraîner une amende! Alors renseignez-vous sans tarder, que ce soit pour l'arrosage, la piscine, la vente de garage, la corde à linge, les arbres à planter... à chaque saison ses règlements municipaux.

Par Céline Orvoine

